



ADHÉSION 2023-2024

Nom et Prénom :

Nom et Prénom de l'élève (si différent) :

Adresse :

Je souhaite adhérer pour l'année **2023-2024** à l'association **Violons & Co** :

- Cotisation simple : 49€
- Cotisation VIP : 120 € (réduite à 40€ après abattement* +1 place de spectacle)
- Cotisation libre Bienfaiteur : au-delà de 120 € (66% défiscalisés* + 1 place de spectacle). Montant : €

En optant pour une cotisation VIP ou libre, vous soutenez financièrement les actions de Violons & Co en effectuant un don au profit de l'association.

Mode de règlement :

- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de "Association Violons & Co"
- Par règlement en ligne sur le site HelloAsso
- Par virement bancaire au compte :

VIOLONS & CO
RIB - 10278 06198 00020550801 42
IBAN - FR76 1027 8061 9800 0205 5080 142
BIC - CMCIFR2A

Date et signature :

*L'association Violons & Co est en mesure de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à une réduction d'impôts pour les donateurs au titre de la disposition applicable aux spectacles vivants tels que définis aux articles 200 et 238 bis du CGI.

En tant que particulier, 66% de votre don est déductible de l'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable. La cotisation propre ne peut pas être inférieure à 40€, coût de l'adhésion simple à l'association; Par exemple, un don de 120 € revient à 40 € après déduction fiscale, un don de 200 € à 66€ etc.

Un reçu fiscal vous sera envoyé pour tout don à l'association.

Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts